



COMMUNE  
D'ÉVOLÈNE

# ABONNEMENT DE PARKING

Tarifs et conditions pour l'obtention d'un abonnement de  
parcage sur les places communales



Les emplacements payants sur le territoire communal sont les  
suivants :

- Evolène, Place du Clos Lombard (Terrain de football)
- Evolène, Place des Chamois (Face Coop)
- La Sage, Place de jeu
- Villa, Le Borza
- La Forclaz, Place du Col de la Forclaz

## Abonnement

Les personnes intéressées peuvent obtenir un abonnement de  
parcage annuel, semestriel, trimestriel et mensuel.

Principes:

- L'abonnement est valable pour toutes les places de parc payantes de la commune.
- L'abonnement est attribué au n° d'immatriculation du véhicule.
- Les véhicules dépourvus de plaques ne doivent en aucun cas être stationnés sur le domaine public.

## Modes d'achat

Vous pouvez acheter l'abonnement auprès de l'administration communale, durant les heures d'ouverture et sur présentation du permis de circulation du véhicule, ou l'obtenir directement via l'application « Parkingpay » ou par internet: <https://parkingpay.ch>. Important: Il n'y a désormais plus de vignette à afficher, votre numéro de plaque atteste de votre achat.

## Tarifs

Abonnements	Domiciliés	Non domiciliés
Annuel	CHF 360.00	CHF 500.00
Semestriel	CHF 220.00	CHF 300.00
Trimestriel	CHF 150.00	CHF 200.00
Mensuel	CHF 80.00	CHF 100.00

## Stationnement de courte durée

Le tarif journalier est de CHF 1.00 l'heure (première heure gratuite ; maximum journalier de CHF 8.00). Les parkings sont gratuits de 12h00 à 14h00 et de 20h00 à 07h00 ainsi que les dimanches et jours fériés.

## Paiement à l'horodateur

Les personnes qui utilisent les places payantes doivent impérativement placer le ticket sur le tableau de bord du véhicule de manière à ce qu'il soit visible lors des contrôles et ce même s'ils

stationnent leur véhicule durant les périodes gratuites. Pour obtenir le ticket, il faut, dans tous les cas, appuyer sur le bouton vert de l'horodateur.

Il est possible d'obtenir un abonnement hebdomadaire pour le montant de CHF 40.00 en payant directement à un horodateur, soit en liquide, soit par carte de crédit.

## **Paiement par l'application « Parkingpay »**

En téléchargeant l'application « Parkingpay », vous pouvez vous acquitter de la taxe de stationnement **sans passer par l'horodateur**, grâce au système « Start & Stop ».

Vous pouvez également obtenir un abonnement hebdomadaire via l'application.

Avantages :

- Pas d'argent liquide,
- Pas de ticket donc pas de retour au véhicule,
- Paiement de la durée de parcage effective (« Start & Stop », juste un clic sur l'application en arrivant et en repartant)

## **Service compétent**

Police communale

**EN SAVOIR PLUS**



**Police intercommunale du Val d'Hérens**

027 207 23 36